

Bulletin Communal d'informations

Commune de Gurcy-le-Châtel

Numéro 11 - Décembre 2015

EDITORIAL

Madame, Monsieur,

Le 13 novembre dernier, notre pays a connu une attaque terroriste particulièrement violente et meurtrière. L'obscurantisme et le fanatisme qui ont visé notre mode de vie ne doivent pas nous faire reculer. Bien au contraire, ils nous montrent l'importance et la nécessité de faire vivre les valeurs de la République que sont la liberté et la solidarité. Face à la haine, sachons opposer le respect et la tolérance.

En ces temps troublés, soyez assurés de ma volonté intacte de préserver et d'améliorer la qualité du vivre ensemble à Gurcy le Châtel.

Je présenterai mes vœux le samedi 16 janvier. Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Nadine Villiers

2016 : du changement...

Urbanisme

La commune de Gurcy le Châtel est actuellement dotée d'un POS (Plan d'Occupation des Sols).

Le gouvernement a souhaité que la compétence en matière de documents d'urbanisme devienne intercommunale et la loi ALUR prévoit que les Communautés de Communes deviendront compétentes le 27 mars 2017. Cette même loi prévoit également que les POS non transformés en PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) au 1er janvier deviennent caducs.

La Communauté de Communes n'ayant pas fait voter le transfert de la compétence, les communes dotées d'un POS ont le choix entre deux possibilités :

- Engager une procédure de PLU avant le 31 décembre 2015 ;
- Assumer un retour au RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Sachant qu'une procédure de PLU coûte 35 000 à 40 000 € et qu'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sera vraisemblablement engagé par la Communauté de Communes, le Conseil Municipal a fait le choix d'assumer provisoirement un retour au RNU. Il serait en effet dommage de dépenser une telle somme d'argent et de devoir payer ensuite, à nouveau, pour un PLUI. Parallèlement, le délégué communautaire de Gurcy votera pour l'élaboration d'un PLUI.



Recensement - janvier 2016

En 2016, notre commune est concernée par le recensement. celui-ci permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Se faire recenser est un geste civique, utile à tous. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus la commune est peuplée, plus cette participation est importante.

La commune a recruté un agent recenseur : Madame Christiane PIONNIER, qui se présentera chez vous entre le 20 janvier et le 21 février 2016. Elle vous proposera de vous faire recenser en ligne ou sur papier. En effet, le grand changement depuis 2015 est que vous avons la possibilité de vous faire recenser en ligne.

L'agent recenseur vous accompagnera dans la procédure de recensement et vous apportera l'aide dont vous auriez besoin.



Une photo de couverture pour ce numéro encore signée Lionel Dautry, merci à lui !

Pour nous faire parvenir les vôtres, c'est en mairie ou par mail : mairie-gurcy-le-chatel@wanadoo.fr

Vie communale

TRAVAUX

Zéro Phyto

Notre commune honore toujours son engagement de ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries afin de préserver la qualité de l'eau et pérenniser l'alimentation en eau pour tous. Pour cela, nous essayons de mettre en cohérence nos pratiques avec les moyens humains et le matériel.

Achat d'une brosse désherbeuse

Nous avons fait l'acquisition d'une nouvelle machine pour le désherbage mécanique des caniveaux et des trottoirs : le MOSQUITO. Cette machine arrache les herbes et nettoie la terre dans laquelle viennent pousser les graines. Ce nouveau matériel va faciliter le travail de nos agents et leur permettre de gagner du temps.



Le Mosquito

Aménagement des cimetières

Dans nos cimetières, concilier l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires et un entretien soigné relève d'un véritable défi. Nous allons modifier l'aménagement de nos cimetières afin de faciliter l'entretien et embellir l'espace.

La surface gravillonnée qui demande beaucoup de désherbage va être réduite aux grandes allées. Les allées secondaires seront enherbées avec des semences adaptées. Aucun apport de terre végétale ne sera effectué de sorte que le cheminement piéton ne se fasse pas dans la boue à la mauvaise saison. Une rangée de pavés délimitera les zones enherbées de la zone gravillonnée. L'aménagement du cimetière de Chalautre est en cours. Par la suite, le même travail sera réalisé dans le cimetière de Gurcy.

Je tiens encore une fois à remercier nos agents qui ont su s'adapter au mieux à de nouvelles pratiques et se sont réellement investis dans la préservation de la ressource en eau.



INTERCOMMUNALITÉ

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Les Conseils Municipaux ont dû délibérer pour émettre un avis sur le projet de SDCl présenté par le Préfet de Seine et Marne.

Le grand principe de ce projet, c'est une région Ile de France composée de la Métropole du Grand Paris (MGP) couvrant son noyau central et une première couronne composée d'EPCI (Etablissement Public de

Coopération Intercommunale) de dimensions importantes.

Notre département présente un caractère atypique en Ile de France : très urbanisé à l'ouest et plutôt rural à l'est. Il va se structurer autour de pôles d'équilibre à l'ouest (Meaux, Melun et Fontainebleau). Pour le reste du département, on va faire évoluer les EPCI pour qu'ils atteignent le seuil de 15 000 hb fixé par la loi.

La mise en œuvre du SRCl (Schéma Régional de Coopération Intercommunale) a pour but de faire émerger des pôles d'équilibre pour assurer le développement de la région Ile de France en dehors du territoire de la MGP. Parmi les cinq projets concernant notre département, deux consistent à voir des Communautés d'Agglomération rattachées à des Communautés situées hors du département. La Seine et Marne perdrait ainsi les secteurs à fort potentiel économique que sont Sénart et Roissy.

Concernant notre secteur, aucune modification n'est prévue. Notre Communauté de Communes Bassée-Montois conserverait son périmètre actuel.

Le Conseil Municipal a voté pour le projet concernant notre secteur mais contre le projet général, déplorant le démantèlement de notre département.

Vie communale

Réalisation de deux puisards

Nous rencontrons un véritable problème d'évacuation des eaux pluviales derrière l'école élémentaire. Le dispositif d'évacuation est colmaté. Une entreprise va essayer de le remettre en état. En cas d'impossibilité, il conviendra de réaliser un puisard.

Après les épisodes pluvieux, les places de stationnement situées au bout de la rue du Montois sont inondées. Le nettoyage du drain d'évacuation est rendu impossible par la présence de racines. Un puisard sera réalisé afin de régler ce problème.

Mise en accessibilité

La loi du 11 février 2015 dite « Loi Handicap » impose que tous les ERP (Etablissements Recevant du Public) soient accessibles à tous les usagers, quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015. Pour répondre au retard pris dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Ce dispositif obligatoire permet d'obtenir un délai supplémentaire de trois ans.

Nous avons déposé un Ad'AP auprès de la préfecture. Les travaux de mise en accessibilité s'étaleront sur trois ans, de 2016 à 2018.



DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Madame Anita CELLIER a présenté sa démission au conseil municipal.

Merci à elle pour sa collaboration au sein de l'équipe.



Balade en Montois

Consciente des limites de l'offre de transports existante et soucieuse de l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, la Communauté de Communes du Montois a été l'une des premières à proposer un service de transport à la demande : Balade. Balade fonctionne sur le principe de la réservation, la veille du déplacement : il suffit de composer le n° 01 60 58 67 67. L'entreprise Procars organise l'offre de transport selon le planning ci-dessous.

Le tarif unique est fixé à 2,50 €.

Mercredi matin : marché de Nangis

Arrivée à Nangis à 9h30 et départ de Nangis à 11h30.

Mercredi a-midi : hôpital ou gare routière de Provins

Arrivée à Provins à 14h30 et départ de Provins à 17h00.

Jeudi matin : place du marché

ou magasin Casino de Donnemarie-Dontilly

Arrivée à Donnemarie à 9h30 et départ de Donnemarie à 11h00.

Vendredi matin : marché de Bray sur Seine

Arrivée à Bray à 9h30 et départ de Bray à 11h30.

Samedi matin : marché de Montereau

Arrivée à Montereau à 9h30 et départ de Montereau à 11h15.

Infos Pratiques

MAIRIE DE GURCY-LE-CHÂTEL

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi - Mercredi - Vendredi : 8h00 à 12h00

Mardi et Jeudi :

8h00 à 9h00 et 14h30 à 18h00

Samedi :

chaque dernier samedi du mois de 9h00 à 12h00
(affichage en mairie)

Contactez la mairie

Mairie de Gurcy le Châtel

Place Raymond Lambert

77520 GURCY LE CHATEL

Tél : 01 60 67 34 09

Fax : 01 60 67 45 22

Mail : mairie-gurcy-le-chatel@wanadoo.fr

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2016

Mercredi 3 février

Mercredi 27 avril

Jeudi 4 août

Mercredi 26 octobre

HORAIRES DÉCHETTERIE DE DONNEMARIE

Jusqu'au 31 mars

Lundi, mercredi et vendredi : de 13h00 à 17h00

Mardi et jeudi : de 8h30 à 12h00

Samedi : de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Dimanche : 9h00 à 12h00

Du 1er avril au 30 septembre

Lundi, mercredi et vendredi : de 14h00 à 18h00

Mardi et jeudi : de 8h30 à 12h00

Samedi : de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Dimanche : 9h00 à 12h00

NUMÉROS D'URGENCE UTILES

SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17 ou 01 60 67 30 11

Urgence à partir d'un portable : 112

Centre anti-poison : 01 40 05 48 48

ETAT CIVIL

Naissances :

ICARE Saül, le 24/08/2015

HANIQUE Paco, le 05/08/2015

DESCAILLOT Lucas, le 16/10/2015

Mariages :

HENNERE Gaëlle et DUTHOY Raynald, le 25/07/2015

PAREJA Peggy et ANTUNES Victor, le 08/08/2015

Décès :

BARTHE Christian, le 12/05/2015

LECLERC André, le 16/11/2015

LES DERNIERES ANIMATIONS EN IMAGES...



27/9/2015 : Le voyage des anciens, une escapade dans l'Yonne



20/11/2015 : Moments de convivialité pour la soirée beaujolais



8/12/2015 : Le bal de Noël a ravi les plus jeunes Gucysois!

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2016

- 16 janvier : *Vœux du maire*
- 6 février : *Repas des anciens*
- 27 mars : *Chasse aux oeufs*
- 21-22 mai : *Festival de photo animalière et de nature*
- 1^{er} mai : *Concert*
- 25 juin : *Fête du village*
- 10 ou 11 sept. : *Voyage des anciens*
- 18 novembre : *Beaujolais nouveau*

UNE CHEVRERIE A GURCY



Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Cédric Chenault qui vient d'installer sa chèvrerie à la Ferme de la Sainte Presle, à Chalautre la Reposte. Dès la fin décembre, il vous proposera des fromages et autres produits laitiers réalisés à partir du lait des chèvres.

La vente se fera du mardi au samedi, de 10h à 12h et de 15h à 19h ainsi que le dimanche de 10h à 12h.

Si les journées courtes et glaciales n'incitent pas à sortir au jardin, quelques efforts seront pourtant nécessaires pour que la belle saison donne le meilleur d'elle-même. Il faut impérativement terminer les travaux d'hivernage et notamment finir d'installer les protections des plantations avec un paillis et un voile d'hivernage.

Pensez à ajouter de la cendre de cheminée dans vos massifs et aux pieds des arbres fruitiers. Riche en potasse et en oligoéléments, ces cendres donneront un coup de pouce à vos plantes. Il est également temps de terminer les plantations des fruitiers et des haies si le temps vous a manqué en novembre et de préparer la terre si vous envisagez de ressemer une pelouse au printemps. Un bêchage profond et du fumier décomposé aideront le gazon à partir sur de bonnes bases. Les rosiers pourront aussi être protégés du gel.

Au potager, la récolte des endives peut commencer. Sur le balcon ou la terrasse, il est encore temps de mettre les plantes à l'abri des courants d'air et de la neige. À la maison, vous pourrez profiter enfin de la floraison des premiers bulbes de jacinthe qui embaumeront votre intérieur. Ils vous permettront de patienter jusqu'au printemps.

En attendant ce moment, vous pourrez occuper votre temps à la confection de jolies décorations pour votre table de fête avec les feuillages du houx, du laurier tin ou encore du hêtre.

